



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 28 février–2 mars 2022

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 23 février 2022

WFP/EB.1/2022/5-A/2

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre le point suivant de l'ordre du jour:

- Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.1/2022/5-A/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2197

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 22 février 2022

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le document que vous lui avez présenté, intitulé "Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.1/2022/5-A/1).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et d'en transmettre dès que possible un exemplaire au Comité consultatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Abdallah Bachar Bong

M. David Beasley
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) intitulé "Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.1/2022/5-A/1), qui est présenté au Conseil d'administration du PAM pour approbation à sa première session ordinaire qui se tiendra à Rome (Italie) à partir du 28 février 2022. Le Comité a également reçu, à titre de complément d'information sur le rapport, les documents suivants: "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2015/6-C/1) et "Examen du Compte d'intervention immédiate (CII)" (WFP/EB.3/2004/12-A). Pendant que le Comité consultatif examinait le rapport, le Secrétariat du PAM lui a communiqué des renseignements et des éclaircissements supplémentaires, dont les derniers ont été reçus sous forme de réponses écrites le 9 février 2022.

II. Utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

Réserves disponibles du compte

2. Il est indiqué dans le rapport que le Conseil d'administration est invité à approuver le transfert au CII depuis les réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), d'un montant de 30 millions de dollars É.-U. pour répondre aux demandes d'assistance alimentaire. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que le PAM était confronté à un niveau record de demandes concernant l'apport d'une assistance alimentaire essentielle et des situations d'urgence et qu'un certain nombre de pays avaient reçu depuis 2015 des allocations du CII pour financer des activités destinées à sauver des vies. Le Comité a également été informé que le PAM avait besoin de fonds disponibles immédiatement pour intensifier les opérations et que la majorité des allocations du CII était directement liée aux facteurs de l'insécurité alimentaire que sont les chocs climatiques et les conflits. Le Comité a par ailleurs été informé que, outre les changements climatiques, les crises économiques exacerbées par les retombées de la pandémie mondiale constituaient les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et que l'utilisation du CII était directement liée à la recrudescence sans précédent de l'insécurité alimentaire et à l'intensification exceptionnelle des activités destinées à sauver des vies mises en œuvre par le PAM.
3. Il est rappelé dans le rapport que le Compte de péréquation des dépenses AAP sert à comptabiliser tout écart entre les recettes du PAM provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) et les dépenses AAP de l'exercice financier. Y sont également énumérées les fins auxquelles le Compte de péréquation des dépenses AAP est utilisé. Il y est en outre précisé qu'en 2006, le Conseil d'administration a décidé que le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP devait être fonction du montant annuel des crédits AAP qu'il avait approuvés (WFP/EB.1/2022/5-A/1, par. 1 à 3 et note de bas de page 1; WFP/EB.A/2015/6-C/1). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en 2015, le niveau cible du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP avait été fixé à l'équivalent de cinq mois de dépenses AAP, et qu'un niveau "plancher" correspondant à deux mois de dépenses AAP approuvées avait été adopté afin de couvrir la période nécessaire pour s'adapter à une diminution durable des recettes tirées du recouvrement des CAI et réduire en conséquence les dépenses AAP. Le Comité a également été informé que les niveaux fixés étaient conçus de manière à ce que le Compte de péréquation des dépenses AAP dispose d'une marge confortable, le "plancher" de deux mois de dépenses AAP correspondant au niveau minimum nécessaire pour combler l'écart entre les recettes au titre des CAI et les dépenses AAP approuvées et pour couvrir le risque de réduction des recettes au titre des CAI ou de sous-financement du budget AAP. Le niveau maximum de

cinq mois de dépenses AAP correspond au niveau cible nécessaire pour renforcer la fonction de filet de sécurité financier du Compte de péréquation des dépenses AAP et notamment: combler tout écart provisoire entre les recettes provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP approuvées, couvrir le risque de réduction des recettes au titre des CAI ou de sous-financement du budget AAP, financer des initiatives internes d'importance primordiale ou procéder à des transferts de fonds thématiques, et consolider les réserves. Le Comité consultatif rappelle les dispositions du paragraphe 18 de son rapport A/75/539, approuvé par l'Assemblée générale, concernant la définition de critères raisonnables pour l'établissement des montants minimum et maximum des réserves opérationnelles mises à la disposition du système des Nations Unies.

4. En ce qui concerne les prévisions pour 2022, il ressort du rapport que selon le Plan de gestion pour 2022-2024, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2022 devrait s'établir à 229,4 millions de dollars, ce qui correspond à 5,6 mois de dépenses AAP. La prévision selon laquelle le montant des recettes pour 2022 s'établirait à 8,4 milliards de dollars tablait pour 2021 sur un produit des contributions de 8,6 milliards de dollars et, en conséquence, un montant de 511 millions de dollars au titre du recouvrement des CAI. Les résultats financiers préliminaires laissent penser toutefois que pour l'exercice 2021, le montant des contributions effectivement reçues sera supérieur d'au moins 9 pour cent à l'estimation retenue dans le Plan de gestion, du fait de la volonté de répondre aux besoins sans précédent résultant de l'aggravation de l'insécurité alimentaire due à différentes crises. Il est indiqué dans le rapport que cela contribuera à gonfler plus encore le solde prévisionnel du Compte de péréquation des dépenses AAP pour 2022 et son solde effectif cette même année, par rapport au niveau cible équivalent à 5 mois de dépenses AAP (WFP/EB.1/2022/5-A/1, par. 4 à 6).
5. Ayant demandé un complément d'information, le Comité a reçu les tableaux suivants, dont l'un présente les mouvements enregistrés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP, notamment quatre transferts effectués en faveur du CII depuis 2015, et l'autre compare le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au niveau cible de cinq mois de dépenses AAP, de 2012 à 2021.

TABLEAU1: MOUVEMENTS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE DE PÉRÉQUATION DES DÉPENSES AAP, DE 2012 À 2021 (en millions de dollars)										
Niveau du Compte de péréquation des dépenses AAP										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Solde d'ouverture	114,4	102,8	121,3	189,8	138,3	212,5	256,8	247,1	249,5	231,6
Modification des méthodes comptables	-	-	-	-	(14,8)	-	-	-	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	(21,6)	(20,0)	(9,2)	(37,2)	(20,0)	(13,5)	(65,6)	(77,3)	(47,7)	(32,2)
Transferts en faveur du CII	-	-	-	(50,0)	-	(15,0)	(44,0)	-	(52,5)	-
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil d'administration et non dépensées	3,5	1,9	1,7	2,3	0,2	0,4	0,6	0,1	-	0,2

TABLEAU 1: MOUVEMENTS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE DE PÉRÉQUATION DES DÉPENSES AAP, DE 2012 À 2021 (en millions de dollars)										
Excédent/(déficit) des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	6,5	36,6	76,0	33,4	108,8	72,5	99,3	79,6	82,3	126,9
Solde de clôture	102,8	121,3	189,8	138,3	212,5	256,8	247,1	249,5	231,6	326,6

Note: les chiffres relatifs à 2021 sont préliminaires et n'ont pas été audités

TABLEAU 2: COMPARAISON ENTRE LE SOLDE DU COMPTE DE PÉRÉQUATION DES DÉPENSES AAP ET LE NIVEAU CIBLE DE CINQ MOIS DE DÉPENSES AAP, DE 2012 À 2021 (en millions de dollars)										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Solde de clôture	103	121	190	138	212	257	247	250	232	327
Niveau cible (cinq mois de dépenses AAP)	104	104	117	117	121	140	140	161	177	185

Note: les chiffres relatifs à 2021 sont préliminaires et n'ont pas été audités

6. Le Comité a également été informé que d'après les chiffres préliminaires non audités disponibles, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP s'établissait à 326,6 millions de dollars au 31 décembre 2021, et qu'une augmentation inattendue des recettes au titre des CAI avait été enregistrée en 2021, le produit des contributions ayant été supérieur au montant prévu dans le Plan de gestion pour 2022-2024 approuvé par le Conseil en novembre 2021.
7. Le Comité observe que depuis 2013 le solde de clôture du Compte de péréquation des dépenses AAP est régulièrement supérieur au niveau cible de cinq mois et qu'au 31 décembre 2021, le solde préliminaire non audité de ce compte s'établissait à 326,6 millions de dollars, ce qui était nettement plus élevé que l'année précédente. Le Comité observe également que l'excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP est considérable. **Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires concernant le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP, l'état du produit du recouvrement des CAI, ainsi que les niveaux minimum et maximum du Compte de péréquation des dépenses AAP seront présentées au Conseil lorsque celui-ci se penchera sur le rapport à l'examen et dans les futurs rapports du PAM.**
8. En ce qui concerne le rôle du CII, en tant que mécanisme de préfinancement qui permet au PAM de fournir une assistance immédiate dans les situations où des vies sont en jeu alors qu'aucune contribution n'est prévue, il ressort du rapport que des prélèvements ont déjà été effectués sur le Compte de péréquation des dépenses AAP afin de reconstituer les ressources du CII et que 220 millions de dollars ont été alloués en 2021 à 49 plans stratégiques de pays. Il est également indiqué dans le rapport que le CII affichait début 2022 un solde extrêmement bas puisqu'il s'établissait à 35 millions de dollars, soit moins de la moitié de son solde d'ouverture de 2021, compte tenu d'une aggravation sans précédent du problème de la faim et de la multiplication des situations d'urgence, et qu'il faut s'attendre à ce que la demande de crédits au titre du CII se maintienne à un niveau exceptionnellement élevé tout au long de l'année 2022 (WFP/EB.1/2022/5-A/1, par. 7 à 11 et note de bas de page 2; WFP/EB.3/2004/12-A).

9. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que le niveau cible du CII pour 2022 demeurait fixé à 200 millions de dollars et les tableaux suivants lui ont été communiqués, dont l'un présente les mouvements enregistrés sur le CII et l'autre compare le montant total des "recettes" provenant des nouvelles contributions et des remboursements au niveau cible du CII.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nouvelles contributions	56,2	52,1	53,1	107,3	47,6	61,9	96,7	45,7	102,2	117,8
Contributions à emploi spécifique	56,2	52,1	53,1	50,2	33,9	33,2	29,6	22,6	24,7	64,0
Contributions multilatérales	-	-	-	-	13,7	13,7	23,1	23,1	25,0	30,6
Compte de péréquation des dépenses AAP	-	-	-	50,0	-	15,0	44,0	-	52,5	-
Autres	-	-	-	7,1	-	-	-	-	-	23,2
Allocations	126,1	165,3	182,0	164,2	215,2	154,2	144,2	161,0	188,6	220,0
Fonds reversés	82,4	88,6	132,6	95,3	125,2	114,5	68,3	150,0	82,5	70,4

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Niveau cible du CII	70	70	70	70	200	200	200	200	200	200	200
Nouvelles contributions + fonds reversés	142,5	138,6	140,7	185,7	202,6	172,8	176,4	165	195,7	184,7	188,2

10. Il est indiqué dans le rapport que pour atténuer le risque que le PAM ne soit pas en mesure de répondre à l'afflux simultané de demandes de financements au titre du CII alors qu'il est confronté à un niveau record de demandes d'assistance alimentaire, il est proposé de transférer au CII un montant de 30 millions de dollars provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP, ce qui permettrait au PAM de mettre à profit l'augmentation inattendue des recettes au titre des CAI obtenues en 2021 (WFP/EB.1/2022/5-A/1, par. 12; voir aussi le tableau 1 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les montants alloués au titre du CII en 2022 concernaient la République démocratique du Congo, le Malawi, le Myanmar, Cuba, Madagascar et le Mozambique, et que le solde du compte au 7 février 2022 s'établissait à 23,7 millions de dollars. Le Comité a également reçu des informations sur les quatre transferts antérieurement effectués en faveur du CII depuis le Compte de péréquation des dépenses AAP, entre 2015 et 2020.

11. Le Comité observe que le niveau cible du CII pour 2022 s'élève à 200 millions de dollars alors que le solde de ce compte au 7 février 2022 s'établissait à 23,7 millions de dollars et que le montant des nouvelles contributions et des fonds reversés est régulièrement en deçà du niveau cible depuis 2016. **Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires sur les efforts déployés pour solliciter l'allocation de nouvelles contributions en faveur du CII seront présentées au Conseil lorsque celui-ci se penchera sur le rapport à l'examen et dans les futurs rapports du PAM.**
12. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'outre le Compte de péréquation des dépenses AAP et le CII, le PAM disposait d'autres instruments de financement internes, à savoir le Mécanisme de gestion globale des vivres et le dispositif de prêts internes en faveur des projets. Le Comité a également reçu des informations relatives au niveau maximum et à l'utilisation de ces deux instruments, qui sont présentées dans les tableaux ci-après (voir aussi les tableaux 1 et 3 ci-dessus concernant les mouvements enregistrés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP et le CII).

TABLEAU 5: UTILISATION DU MÉCANISME DE GESTION GLOBALE DES VIVRES ET DU DISPOSITIF DE PRÊTS INTERNES EN FAVEUR DES PROJETS (2017-2021) <i>(en millions de dollars)</i>					
Utilisation du Mécanisme de gestion globale des vivres					
	2017	2018	2019	2020	2021
Plafond (<i>niveau maximal</i>)	350	500	560	560	660
Ventes	861	917	932	942	1 537
Utilisation du dispositif de prêts internes en faveur des projets					
	2017	2018	2019	2020	2021
Plafond (<i>niveau maximal</i>)	570	570	570	570	570
Avances	1 278	1 249	1 616	1 436	1 842

13. **Sous réserve des observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif n'émet aucune objection concernant le transfert au Compte d'intervention immédiate depuis les réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 30 millions de dollars, pour répondre aux demandes d'assistance immédiate dans un certain nombre de pays.**